

viennne, doit être vigoureusement appuyée par les gouvernements à moins que ces gouvernements ne s'imaginent que pour sauver l'autorité et les droits dynastiques, il faille laisser amoindrir la puissance souveraine ou même l'abandonner en partie.

4. L'action des jésuites est un moyen très propre pour réveiller le sentiment religieux. Pénétrant sans intermédiaire toutes les classes de la société, cette action fait revivre partout la piété, s'oppose aux plans du parti révolutionnaire et déjoue ses manœuvres séductrices. Voilà pourquoi la compagnie de Jésus est en butte à la haine.

5. Voilà pourquoi encore les hommes qui donnent le ton pour crier contre les jésuites se retrouvent parmi les premiers coryphées de la révolution. Ils ont rallié toute une troupe de *filii minorum gentium*, germano-catholiques, pamphlétaires, rédacteurs de journaux vendus au gothaïsme. Les vieux préjugés populaires leur offrent un terrain facile à exploiter ; ils entraînent ainsi une foule de pauvres aveugles, qui ne sauraient porter par eux-mêmes un jugement en pareille matière. Cela leur est d'autant plus aisé que pas une voix impartiale ne s'élève pour défendre la vérité.

6. C'est là une des plus grandes hontes de notre temps. Le terrorisme révolutionnaire intimide les hommes de talent et d'expérience, qui seuls ont assez d'autorité pour opposer efficacement les graves paroles de la science aux égarements de l'opinion publique. Comment dès lors le peuple ne serait-il pas séduit ? On l'accable jusqu'au dégoût de pamphlets accusateurs, et jamais il n'entend un mot de défense ou de justification.

7. Quiconque se glorifie du nom d'Allemand devrait prendre à cœur de pratiquer ce qui a fait estimer la *loyauté allemande* chez toutes les nations : c'est le calme réfléchi dans l'examen, la justice consciencieuse dans le jugement, l'inaltérable fidélité dans l'action. — Je suis fort éloigné de vouloir imposer d'autorité ma conviction personnelle à qui que ce soit. Je me permettrai néanmoins de m'adresser à ces hommes qui, pour flatter l'opinion, frappent si inconsidérément sur toute une classe de leurs concitoyens, et je leur demanderai s'ils se sont jamais donné la peine d'examiner la vérité des faits imputés aux jésuites et la logique des conséquences qu'on en tire. A défaut d'autre réponse, ils me d'ont peut être qu'ils se croient autorisés à reconnaître dans la voix du peuple le jugement de Dieu ; je leur rappellerai alors la plus célèbre des sentences populaires ; la cause entendue, le juge avait prononcé en ces termes : " Je ne trouve aucune culpabilité dans cet homme." Alors retentit ce cri du peuple : " Crucifiez-le ! crucifiez-le ! "

ROME

Causes de béatification.— Les EEmes cardinaux et les prélats et consultants de la sacrée Congrégation des Rites se sont réunis en séance générale ou définitive, sous la présidence du souverain